

LEVURE

Nous déclarons que :

• Le produit indiqué ci-dessous est contrôlé par le Service Contrôle Qualité d'AEB S.p.A. suivant la procédure d'échantillonnage et de suivi prévue par le Système de Management Qualité d'entreprise UNI EN ISO 9001.

- Les activités de production, de distribution et de service AEB S.p.A sont conformes aux qualités HACCP et au Reg. 178/2002 et aux normes (Reg. 852/2004, Reg. 853/2004, Reg. 854/2004) mais aussi à la certification UNI EN ISO 22000.
- Les emballages primaires (MOCA) sont conformes au Reg. 1935/2004, Reg. 10/2011 et s. m. i. relativement aux matériaux et aux objets destinés à être en contact avec les produits alimentaires.
- L'étiquetage est conforme au Reg. 1169/2011 relatif aux informations sur les aliments et Reg. CE 1272/2008 (CLP – Classification, labelling and packaging).
- Tous nos produits sont en ligne avec les organismes FAO/WHO - JECFA - FCC.

Par la présente, nous certifions que notre produit est conforme au :

- Codex Œnologique International.
- Reg. 606/2009 relatif aux catégories de produits vitivinicoles, aux pratiques œnologiques et à ses restrictions.
- Reg. 1333/2008 e s. m. i. relatif aux additifs alimentaires.
- Reg. 231/2012 relatif aux spécificités des additifs alimentaires.
- Reg. 1881/2006 relatif aux teneurs maximum de certains contaminants dans les produits alimentaires.

Produit: PRIMAFLORA VB BIO

Spécification: Levure Sèche Active (LSA) - Biologique

FR_2131119

Paramètre	u.d.m.	Intervalle
Aspect	sensorielle	Poudre beige
Densité	g/ml	0,6 - 0,7
pH en solution à 5%	Colog H+	5 - 6
Métaux lourds (tel que le plomb)	mg/kg	< 10
Bactéries acétiques	ufc/ml	< 10 ⁴
Bactéries lactiques	ufc/ml	< 10 ⁵
Teneur en cellules vivantes	ufc/g	> 6 x 10 ⁹
Pureté matières premières (Codex Œnologique)	Attestation	Conformes aux normes en vigueur
Allergènes*	Attestation	Allergènes*non présents. Reg. UE 1169/2011
OGM	Attestation	Free (Reg. CE 1829/2003 et 1830/2003)
Végétalien	Attestation	Adapté pour utilisation vegan et végétarienne.
Radiations ionisantes	Attestation	Conformes aux la directive 1999/2/CE
Biologique	Attestation	compatible selon la Reg. UE 203/2012

*La gélatine et la colle (de poisson) sont exemptes d'obligation d'étiquetage, pour la clarification du vin et de la bière

Les paramètres spécifiques indiqués sont évalués par lot ou échantillon, en considérant les données analytiques et la fiche technique des matériels adoptés, dans le cadre du système de contrôle pour le maintien des intervalles de conformité définis.

Les données déclarées représente le résultat de l'activité du Contrôle Qualité. Les valeurs indiquées expriment la donnée moyenne du produit sur la totalité des lots réalisés. Cette fiche n'exempte pas l'acheteur de son propre contrôle, ni n'atteste les propriétés particulières pour applications spécifiques.

Emis de façon électronique par le Service Qualité le:

13/11/19